

**ARRETE N°UCA-2020-382**

**PORTANT NOMINATION**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;  
Vu l'élection de Monsieur Mathias Bernard, en date du 16 décembre 2016, à la présidence de l'université Clermont Auvergne ;  
Vu l'avis favorable du conseil de l'école doctorale sciences fondamentales ;  
Vu l'avis favorable de la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Clermont Auvergne du 13 octobre 2020 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Monsieur Yanick HEURTEAUX est nommé Directeur de l'École Doctorale sciences fondamentales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 octobre 2020.

Le Président de l'Université Clermont  
Auvergne,

  
Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

16 OCT. 2020

- Publié le

16 OCT. 2020

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.